

ROB
Rapport d'orientations budgétaires
Année 2023





1. 2023, une année à haut risque

- 1.1. L'économie française en souffrance*
- 1.2. L'inflation à son plus haut niveau*
- 1.3. Un déficit record...*
- 1.4. ...Pour une dette record*
- 1.5. La loi de programmation des finances publiques*
- 1.6. La loi de Finances 2023*

2. Retour sur l'exécution du budget 2022

- 2.1. Les principaux ratios financiers au vert*
- 2.2. Dépenses et recettes de fonctionnement en hausse*
- 2.3. Un excédent de fonctionnement constant*
- 2.4. Investissements : une année de reprise*
- 2.5. L'épargne nette dégagée en 2022*
- 2.6. Etat de la dette*
- 2.7. Les flux financiers intercommunaux*

3. Fonctionnement, contenir l'inflation

- 3.1. Une gestion responsable en temps de crise*
- 3.2. Le mur inflationniste*
- 3.3. Une hausse inévitable des charges*
- 3.4. Des recettes fiscales en hausse*
- 3.5. Participations familiales : une réforme ambitieuse*



4. Investissements, poursuivre les efforts

- 4.1. Le PPI 2021/2026*
- 4.2. Les investissements prioritaires en 2023*
- 4.3. Les autorisations de programme*
- 4.4 Des ressources propres importantes*
- 4.5. Maîtriser la dette*
- 4.6. La capacité de désendettement*

5. Les ressources humaines

- 5.1. Les grandes orientations 2023*
- 5.2. La déprécarisation de l'emploi*
- 5.3. La formation, un levier de transformation*
- 5.4. La prévention, un enjeu clé*
- 5.5. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences*
- 5.6. Maintien du niveau de prestations sociales versé*
- 5.7. Un budget en hausse*
- 5.8. La structure de la masse salariale et des effectifs*

6. Les budgets annexes

- 6.1. Le budget annexe du Port de plaisance*
- 6.2. Le budget annexe du cinéma*

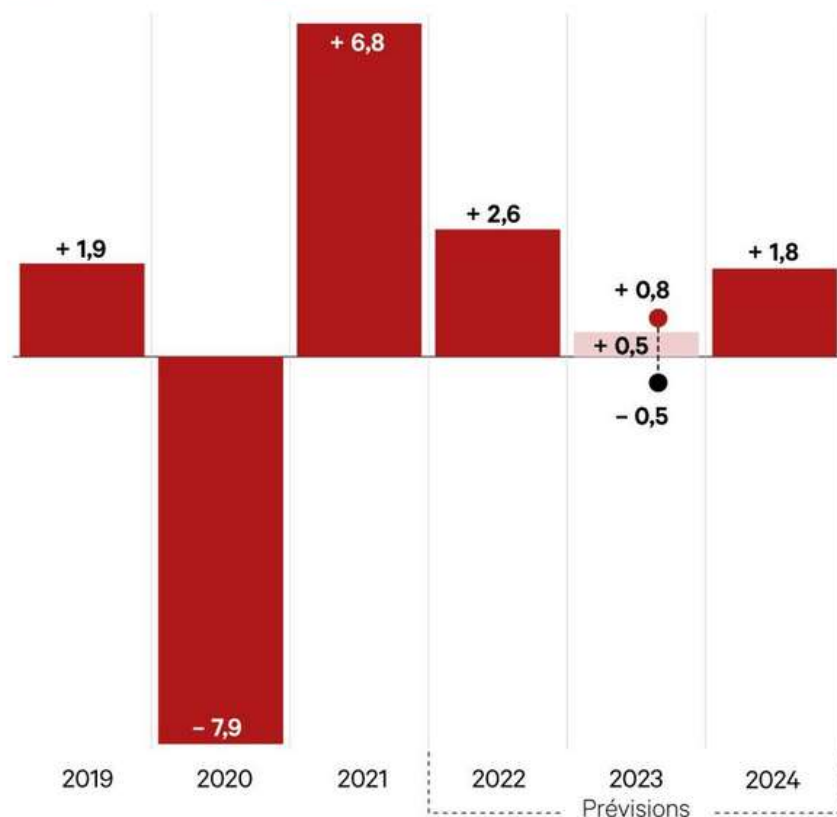
1. 2023, une année à haut risque

1.1. L'économie française en souffrance

Les projections économiques de la Banque de France sur la croissance

Taux de croissance annuelle du PIB réel, en %

■ Scénario central ● Fourchette maximale et minimale



SOURCE : INSEE

Après avoir affiché en 2020 une croissance négative de -8%, la France avait bénéficié en 2021 d'une forte croissance liée à la reprise (+6,8%), puis de +2,6% en 2022 selon l'INSEE. La hausse du PIB au dernier trimestre est en grande partie due à une baisse des importations.

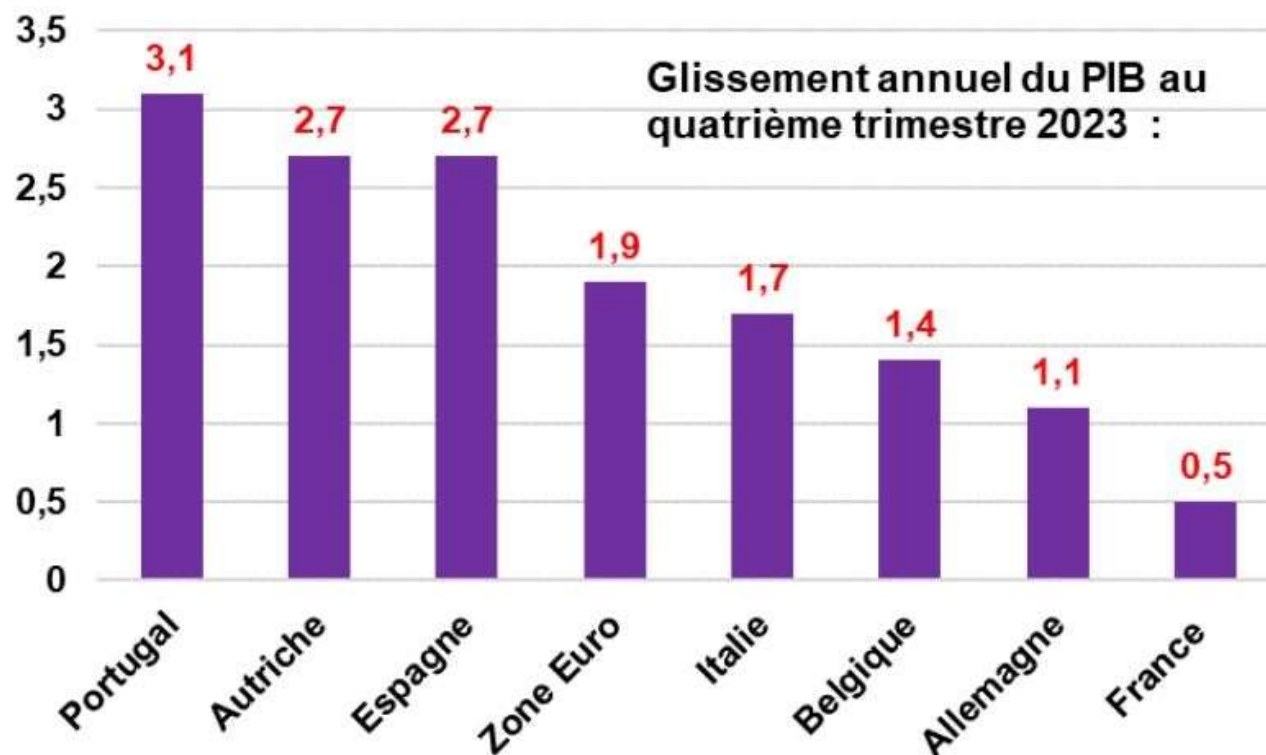
En 2023, l'activité économique devrait reprendre faiblement : les prévisions de croissance d'établissent à +0,5 %. La baisse de la consommation des ménages pourrait atteindre -4%. Le projet de finances a retenu une hypothèse de +1% de croissance.

Les factures d'incertitude n'ont jamais été aussi nombreux : guerre en Ukraine, la crise de la Covid-19, le maintien des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises françaises, les réactions des banques centrales, etc.

1. 2023, une année à haut risque

1.1. L'économie française en souffrance

Glissement annuel du PIB : La France lanterne rouge de la Zone Euro.



Sources : Eurostat, ACDEFI

L'économie française est plus touchée que ses voisins européens.

Le niveau annuel du PIB réel français (c'est-à-dire hors inflation) de 2022 ne se situe que 0,9% au-dessus de celui de 2019.

1. 2023, une année à haut risque

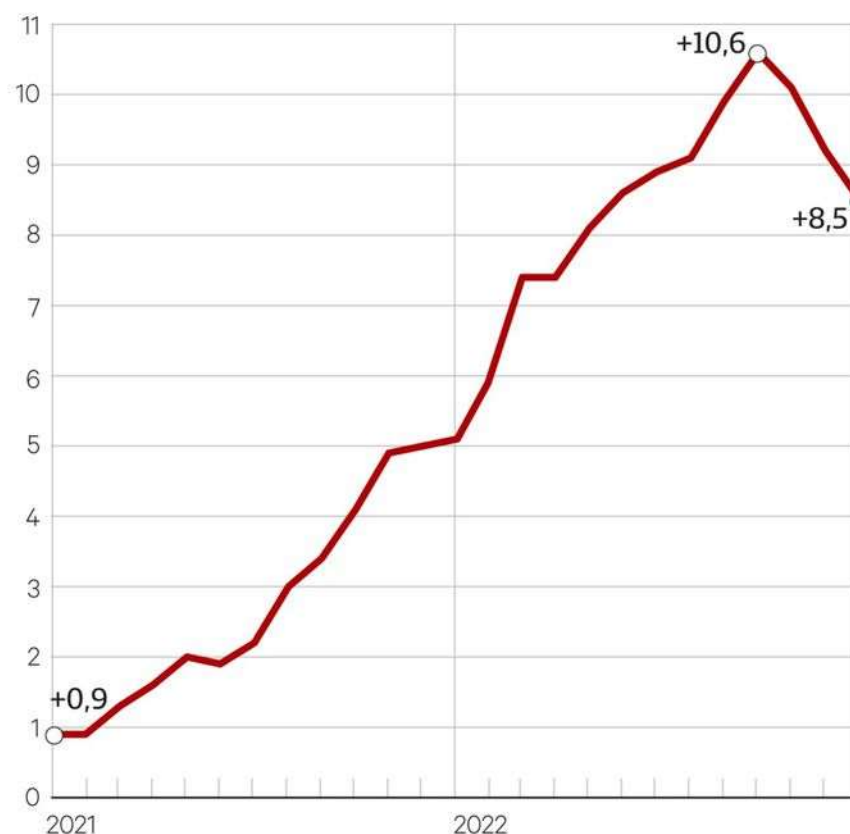
1.2. L'inflation à son plus haut niveau

En termes de positionnement sur l'échelle de l'inflation de l'Union Européenne Monétaire, la France n'est plus la meilleure élève, mais se situe après l'Espagne, le Luxembourg, Malte et Chypre.

En cause l'amointrissement du bouclier tarifaire, qui s'est notamment traduit par une nette remontée de l'inflation des produits alimentaires et du secteur énergétique, avec des niveaux de respectivement 13,2% et 16,3%.

Le taux d'inflation dans la zone euro a reculé en janvier

Glissement annuel, en %

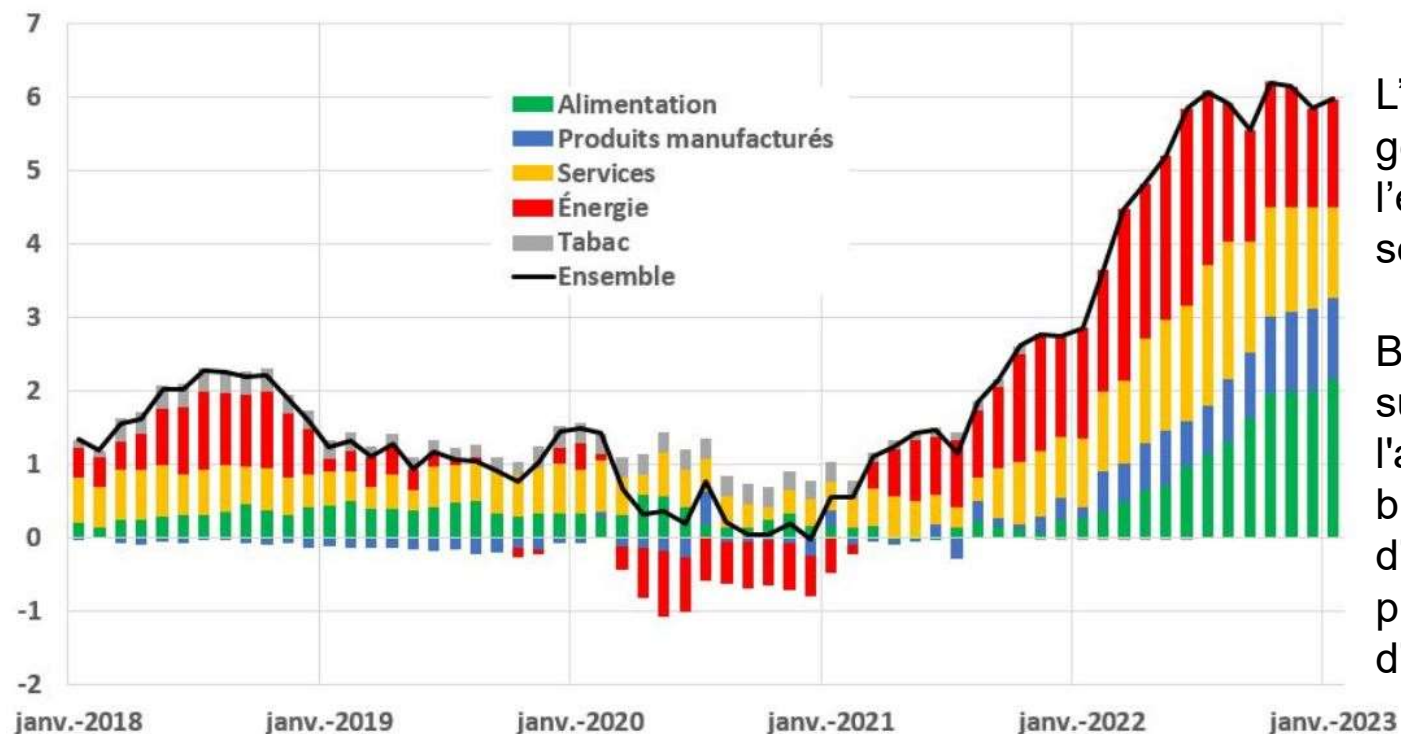


SOURCES : BLOOMBERG, EUROSTAT

1. 2023, une année à haut risque

1.2. L'inflation à son plus haut niveau

Glissement annuel des prix à la consommation en France (en %) et ses contributions
(dernier point: janvier 2023, estimation provisoire. Source: Insee)



L'inflation s'est bien généralisée à l'ensemble des biens et services.

Boucliers tarifaires et subventions ont rythmé l'année 2022, budgétisant 1 à 2% d'inflation et coûtant plus de 50 milliards d'euros

L'inflation alimentaire en France a frôlé les 14 % en janvier. En réaction la consommation des produits alimentaires a d'ailleurs baissé de 4,6% en 2022.

En 2023, les prévisions annoncent un pic en début d'année (+ 6% par rapport à janvier 2022).

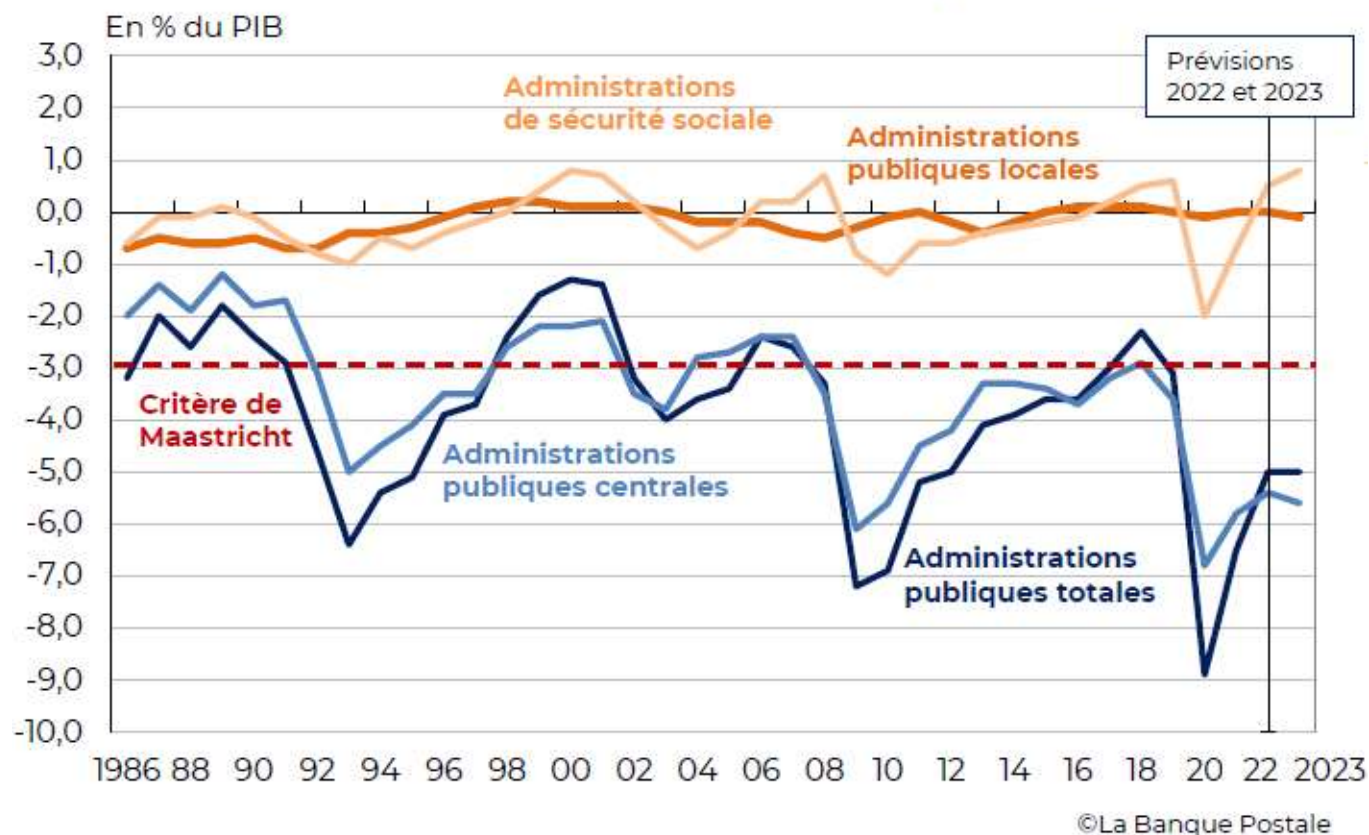
1. 2023, une année à haut risque

1.3. Un déficit record...

L'Etat a multiplié les mesures de soutien à l'économie creusant un déficit déjà abyssal. Pour 2023, la loi de finances prévoit de contenir le déficit autour de - 5%.

Les collectivités qui votent des budgets en équilibres ne participent pas au déficit national.

Le déficit des administrations publiques



La France affiche le déficit le plus élevé de son histoire contemporaine avec 158,5 Mds d'euros inscrits à la Loi de finances 2023. A lui seul le déficit de fonctionnement prévu de 124,4 Md € représente 85 % des dépenses de personnel de l'Etat qui sont donc financées par emprunt.

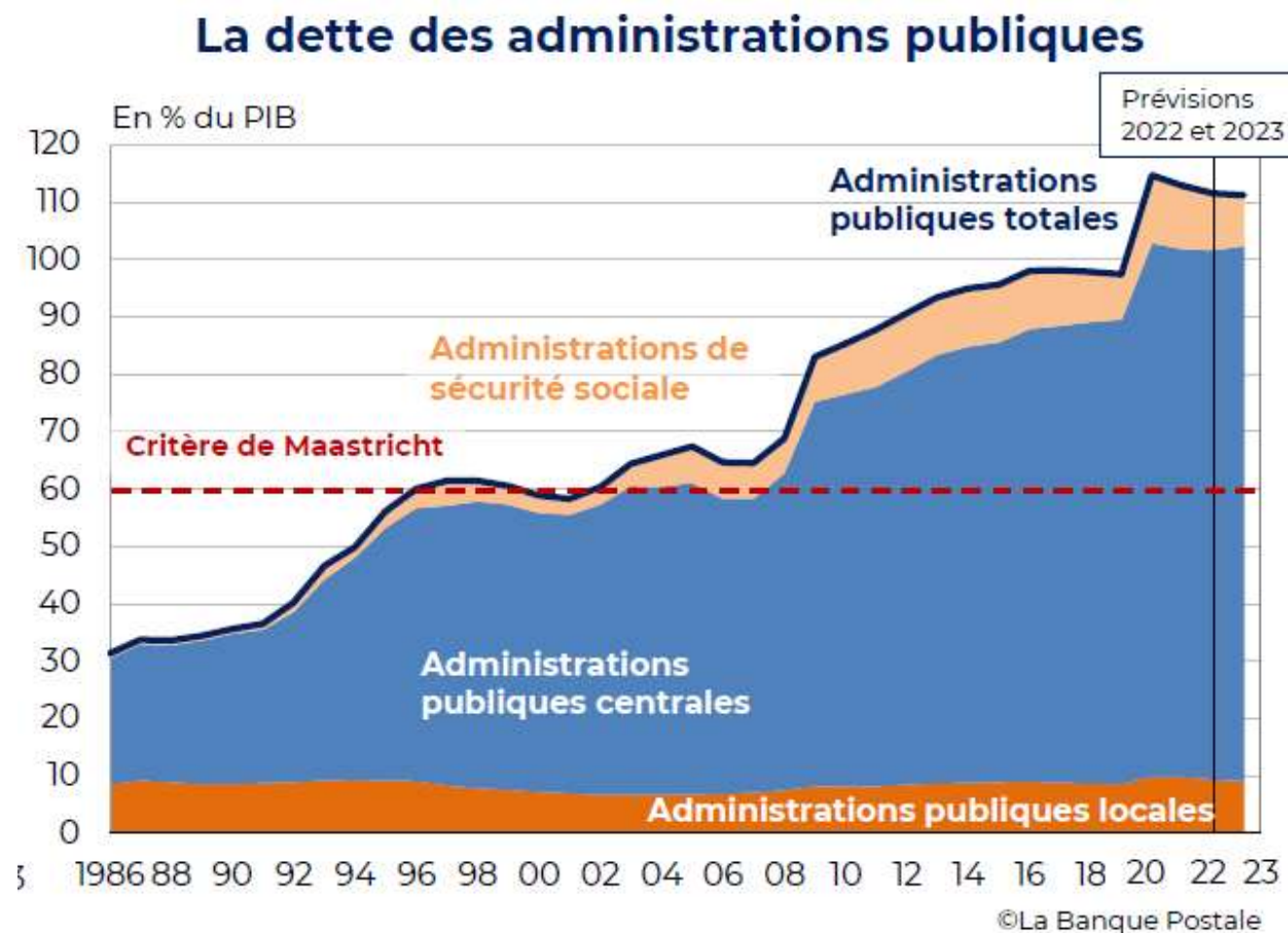
1. 2023, une année à haut risque

1.4. ...Pour une dette record

En 2023, le ratio d'endettement représenterait 111,2% du PIB. Fin 2021, le niveau de sa dette publique plaçait la France au 23^{ème} rang sur 27 de l'Union Européenne (à 113% du PIB contre une moyenne européenne de 88%)

L'exercice 2023 va être marqué par un relèvement de 34 % des intérêts de la dette qui devraient atteindre 51,7 Md€ en 2023 (contre 38,7 Md€ en 2022).

Les obligations d'Etat à 10 ans (OAT) qui affichaient encore des taux négatifs fin 2021 ont fleurté avec les 3% fin 2022 et devraient continuer à augmenter.



1. 2023, une année à haut risque

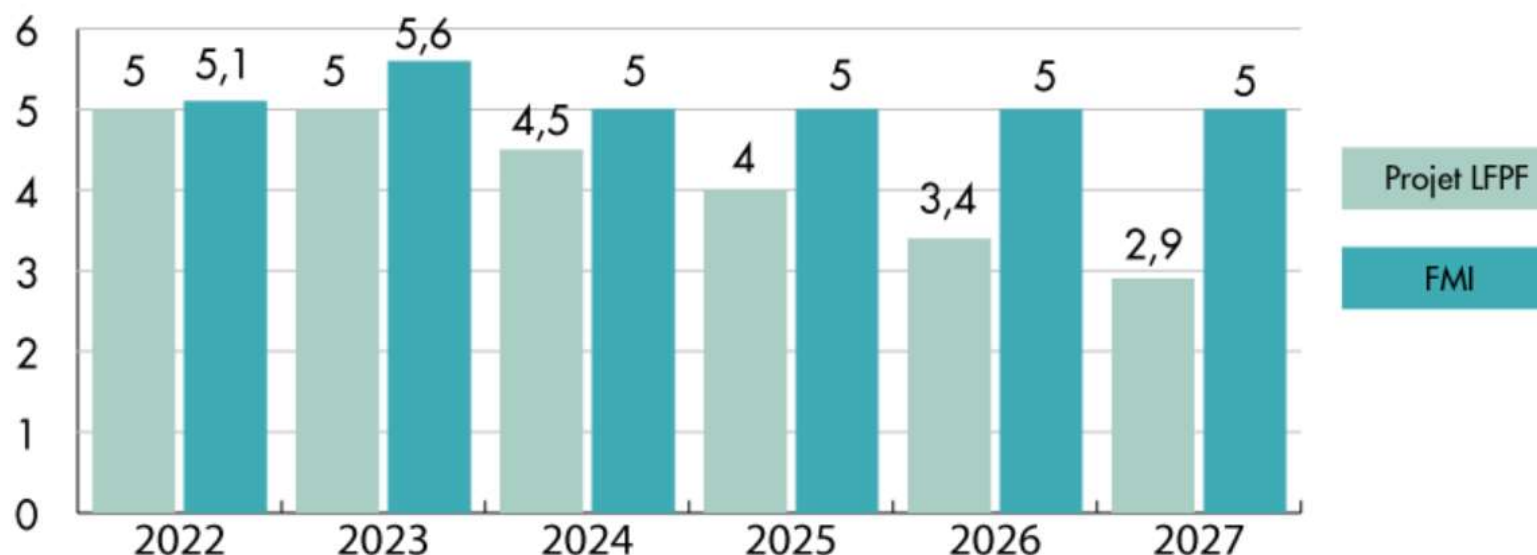
1.5. La loi de programmation des finances publiques

La loi de programmation 2023-2027 est marquée par une très grande modestie des ambitions d'apurements des déficits publics (- 2,9% visés pour 2027) et surtout de la dette publique (110,9 % du PIB envisagés à fin 2027 contre 113% constatés à fin).

Le FMI a une vision plus pessimiste de l'évolution des finances publiques française rejoint par le Haut Conseil des finances publiques qui estime que les prévisions de sont « optimistes » et fondées « sur des hypothèses très avantageuses ».

PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DU DÉFICIT PUBLIC EN FRANCE

EN % DU PIB



1. 2023, une année à haut risque

1.5. La loi de programmation des finances publiques

A l'instar des lois de programmation précédentes, l'essentiel des efforts à accomplir dans le redressement des comptes publics reposera sur les administrations sociales et locales puisque l'Etat ne prévoit pas de faire mieux que -4,3% de déficit à l'horizon 2027.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Administrations centrales	- 5,4 %	- 5,6 %	- 5,2 %	- 4,7 %	- 4,5 %	- 4,3 %
Administrations sociales	0,5 %	0,8 %	0,8 %	0,7 %	0,8 %	1,0 %
Administrations locales	0,0 %	- 0,1 %	- 0,1 %	0,0 %	0,2 %	0,5 %

Les collectivités locales ont donc un objectif de + 0,5% en 2027 (soit environ 13 Md€ de désendettement net ce qui correspondrait à une année quasiment sans emprunt). Pour y parvenir sans révision significative de l'investissement, les collectivités devraient tendanciellement comprimer leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 % par an en volume.

1. 2023, une année à haut risque

1.5. La loi de programmation des finances publiques

Le gouvernement a soufflé le chaud et le froid sur son intention vis-à-vis des collectivités locales :

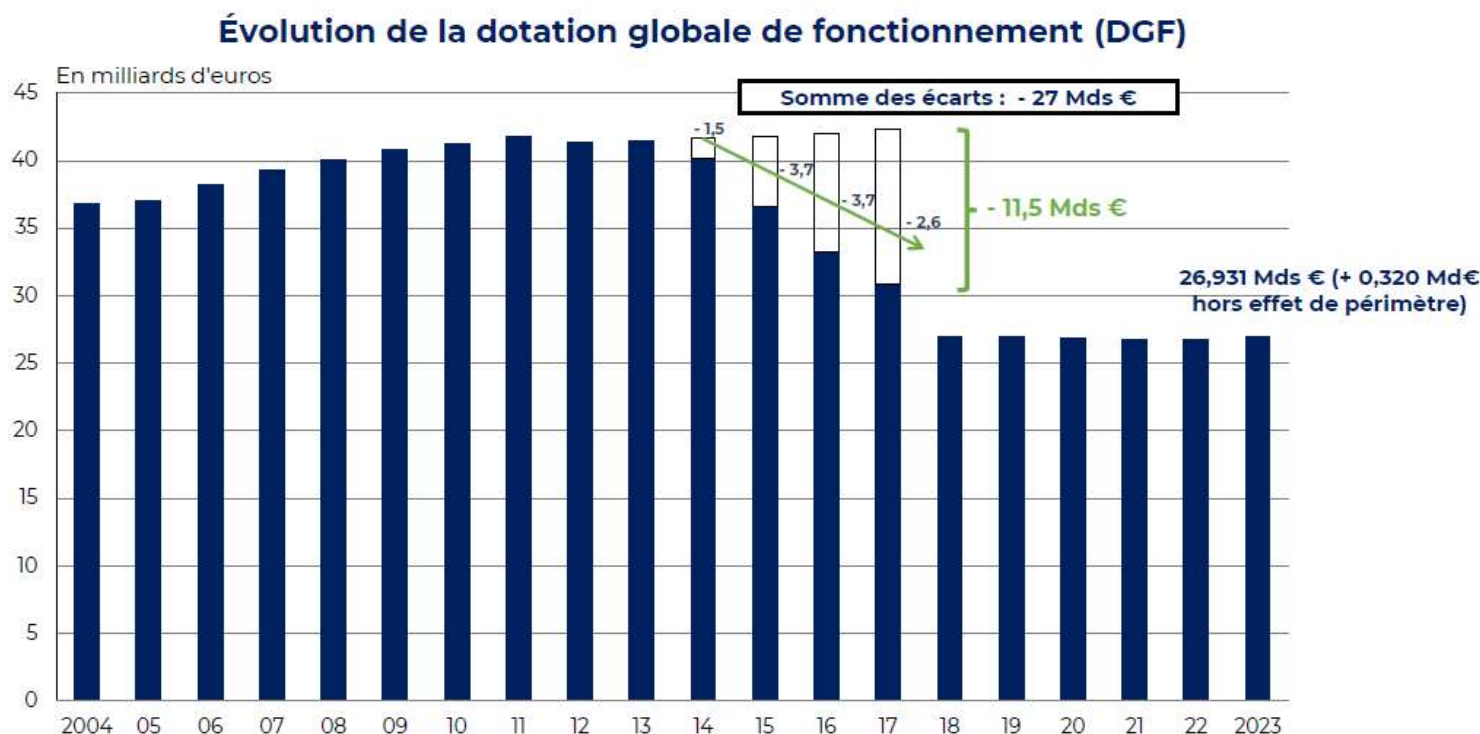
- Fin des « *contrats de cahors* » à l'automne 2022 qui sanctionnaient certaines collectivités si elles dépassaient un certain niveau de dépenses.
- Introduction d'un mécanisme similaire sans sanction au PLF avec la mise en place de « *contrats de confiance* » rejeté par les parlementaires.
- Réintroduction du dispositif à la faveur du vote du budget via la procédure du 49.3 puis abandon par le gouvernement.
- Déclaration du Ministre de l'économie annonçant en janvier 2023 une grande revue centralisée des dépenses publiques et notamment celles des collectivités.

Une norme d'évolution des concours étatiques aux collectivités locales est fixée à 0,39% par an en moyenne sur la période 2022-2027. Compte tenu du niveau d'inflation en France actuellement, ce taux d'évolution paraît très contraignant.

1. 2023, une année à haut risque

1.6. La loi de Finances 2023

La Dotation Globale de Fonctionnement maintenue à 27 milliards d'euros. Pour une enveloppe donnée et figée depuis 2018, les hausses de certains postes, qu'elles soient mécaniques (variation de la population) ou décidées par le législateur (hausse annuelle des dotations de péréquations verticales – DSU/DSR/DNP) sont financées par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.



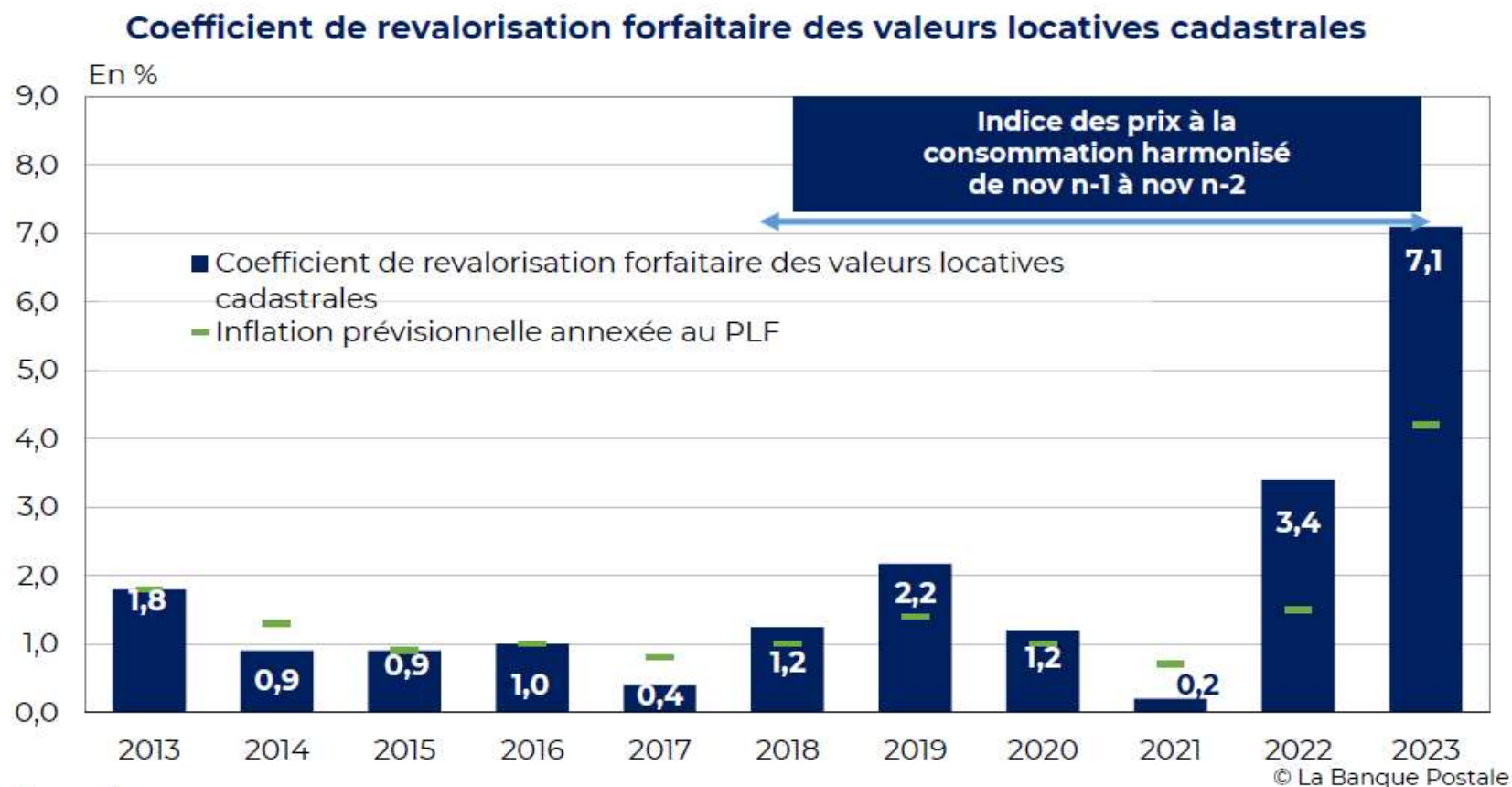
Source : [Jaune budgétaire](#) annexé au projet de loi de finances pour 2023

© La Banque Postale

1. 2023, une année à haut risque

1.6. La loi de Finances 2023

La revalorisation des bases de taxe foncière atteindra + 7,1 %. C'est la hausse la plus forte depuis des années. Pour rappel, depuis 2018, le coefficient de revalorisation est calculé sur l'inflation.



1. 2023, une année à haut risque

1.6. La loi de Finances 2023

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) fut le principal successeur de la taxe professionnelle en 2010-2011 avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Elle est supprimée sur deux ans. Ces deux taxes touchés par la commune jusqu'en 2016 ont été transférés pour la CVAE à la Métropole du Grand Paris (avec reversement d'un montant gelé en valeur 1/1/2016 à la Ville) et à l'EPT PEMB (avec un mécanisme similaire).

La part régionale (50%) a été supprimée en 2021, remplacée par une fraction de la TVA. Les départements et, principalement, les établissements publics de coopération intercommunale abandonnent donc une taxe, certes de taux fixé par la loi, mais territorialisée, qui pesait respectivement 5,4 % et 10,6 % de leurs recettes courantes.



1. 2023, une année à haut risque

1.6. La loi de Finances 2023

Autres mesures notables :

- La création d'un « fond vert » doté de 2 milliards d'euros. Ses crédits sont territorialisés par région et répartis par les préfets. Son champ d'action se décline en trois thématiques : amélioration de l'efficacité énergétique, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Les critères mis en place sont toutefois très restrictif.
- Un amortisseur électricité : une aide égale à 50 % de la part de la facture de fourniture électrique (hors réseaux et taxes) dépassant 180 euros/MWh, dans la limite de 500 euros/MWh.
- Report de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels. Le calendrier de révision des valeurs locatives d'habitation (assises, rappelons-le, sur des données de 1970 réévaluées forfaitairement depuis lors) se voit lui-même décalé de deux ans.
- Report d'un an du transfert de la Cotisation Foncière des Entreprises perçue par les Etablissements Publics Territoriaux au profit de la Métropole du Grand Paris (prévue initialement en 2021).

2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.1. Les principaux ratios financiers au vert

Au 31 décembre 2022, les indicateurs de la santé financière de la commune sont stables selon les critères d'évaluation des différents services de contrôle étatique (DGFIP,...).

Principaux ratios financiers	2019	2020	2021	2022	Moyenne de la strate (données 2020)
Épargne brute	6 445 344 €	6 047 590 €	5 758 460 €	4 886 468 €	244 €/habitant pour Joinville 204 €/habitant pour la moyenne
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	17,32 %	16,18 %	15,81 %	13 %	
Encours (au 31.12)	23 191 677 €	21 379 315 €	19 634 480 €	17 945 745 €	900 €/habitant pour Joinville 816 €/habitant pour la moyenne
Capacité de désendettement de la commune : Encours (au 31.12) / Épargne brute (exprimée en nombre d'années)	3,6	3,5	3,4	3,7	La règle d'or fixe un plafond entre 11 et 13 ans
Épargne nette	4 704 252 €	3 953 249 €	3 780 913 €	2 979 320 €	148 €/habitant pour Joinville 117 €/habitant pour la moyenne
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	62,31 %	57,18 %	53,89 %	47,91 %	

2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.2. Dépenses et recettes de fonctionnement en hausse

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en forte hausse (+6%) notamment :

- Sur les dépenses de personnel (+8%) : la hausse du point d'indice décidée à l'été en est la principale raison.
- Les charges courantes (+8%) : chapitre marqué par la reprise post-covid en année pleine d'un certain nombre d'activités et par la forte inflation (matières premières, salaires,...). Exemple des augmentations les plus significatives : restauration scolaire (+ 18%), Energie (+ 35%), carburants (+ 27 %)

Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +4% :

- Les droits de mutation atteignent un niveau record en 2022 (+25%). C'est un constat national.
- Les recettes fiscales ont augmentées (+5,2%) soutenues par la majoration des bases (+3,4% en 2022).
- Les recettes tarifaires sont également revenues à des niveaux d'avant-covid.

2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.3. Un excédent de fonctionnement constant

- Pour mémoire, une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 avait été maintenue en fonctionnement, en raison de l'absence de besoin de financement des dépenses d'investissement.
- Compte tenu des dépenses et des recettes de fonctionnement de l'exercice 2022, la Ville dégage un excédent de fonctionnement de 2,5 M€.
- Il convient d'y ajouter l'excédent précité de 2021 (3,6 M€) et les écritures comptables liées à la clôture de la ZAC des Hauts de Joinville (4,2 M€).
- Au total, c'est un excédent d'un montant de 10,3 M€ pour le budget 2023 dont une partie sera affectée au déficit d'investissement (- 8 496 735,46 €) et au financement des dépenses d'investissement 2023.

2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.4. Investissements : une année de reprise

- En 2022, la Ville poursuit son effort d'investissement pour améliorer le quotidien des habitants.
- Les dépenses d'équipement se sont élevées à 7,1 M€, ainsi que 4,4 M€ de dépenses engagées et reportées à 2023.
- Pour faire face à ces dépenses, la Ville a enregistré des recettes d'investissement importantes : le remboursement de la TVA versée en 2021 (0,9 M€), une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 (1,6 M€), des subventions d'équipement (0,3 M€).
- Ainsi, comme en 2020 et 2021, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. Au contraire, la Ville a pu se désendetter grâce au remboursement de ses annuités pour 1,7 M€.
- Il faut noter que 2022 a été la première année d'utilisation du boni de liquidation de l'ancien OPH pour le financement du logement social : 11 M€ au titre du reversement du boni de liquidation de l'ancien OPH (sur 13,1 M€ perçus, le solde correspondant à la part revenant au projet Artemisia qui sera versé en 2023).

2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.5. L'épargne nette dégagée en 2022

Dépenses

Charges de personnel : 18,8 M€
Charges générales : 8,2 M€
Atténuations de produits : 1,9 M€
Autres charges courantes : 2,7 M€
Subventions aux associations : 0,9 M€
Intérêts de la dette : 218 K€
Épargne brute 4,9 M€
Capital de la dette : 1,7 M€
Épargne nette 3,2 M€

Recettes

Impôts et taxes : 27,8 M€
Dotations et participations : 4,9 M€
Produits des services : 4,2 M€
Produits du domaine, atténuations de charges et recettes exceptionnelles : 0,5 M€

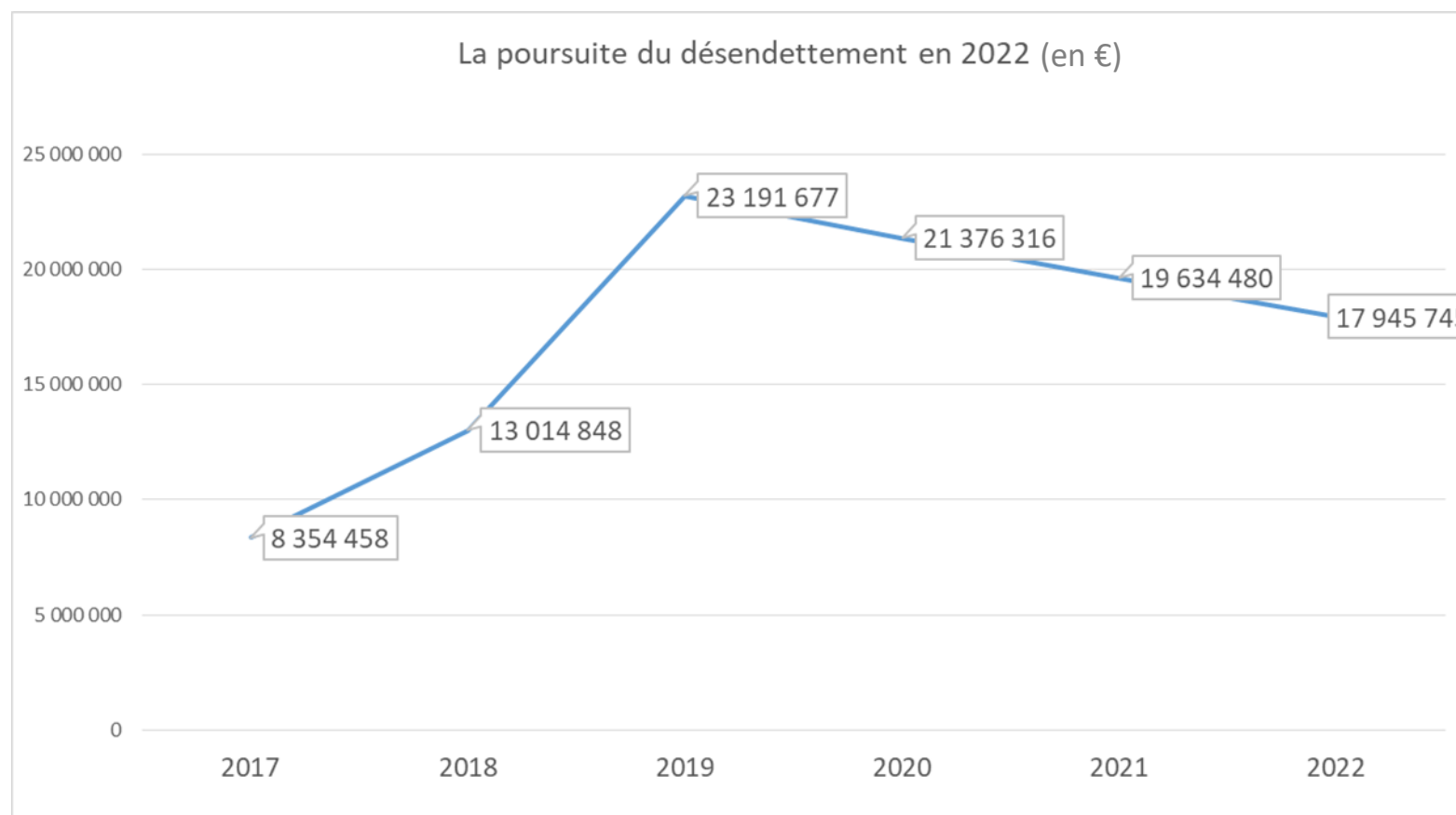
Epargne brute : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. **Elle doit couvrir le remboursement du capital de la dette**

Epargne nette : Epargne brute - dépenses liées au remboursement de la dette (capital). **Elle doit toujours être positive.**

2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.6. Etat de la dette : l'encours

Depuis quatre ans, il n'a pas été nécessaire d'emprunter. Grâce au remboursement du capital, l'encours de dette diminue. Au 31 décembre 2023, il s'élève à 17 945 745 €. Les annuités versées en 2022 ont coûté 1 907 148 € dont 218 412 € d'intérêts financiers.

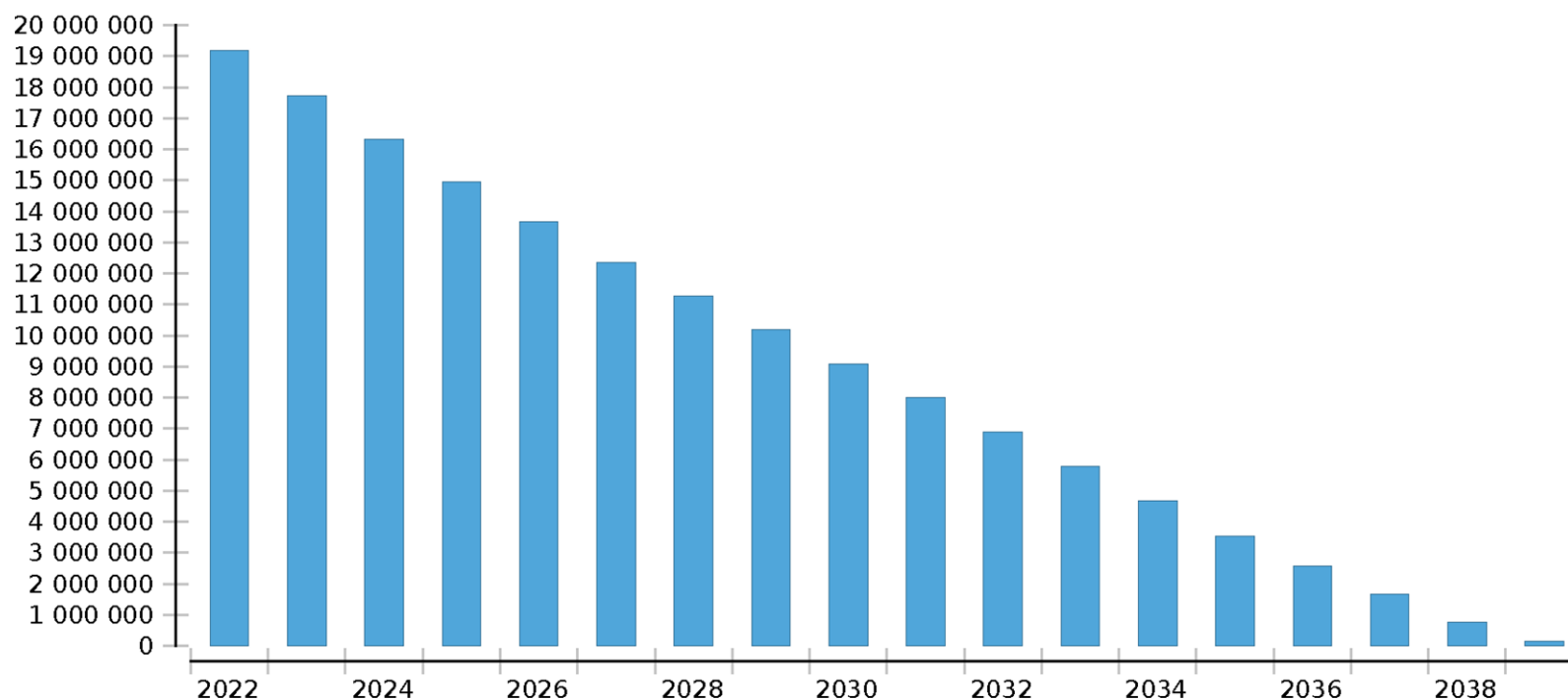


2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.6. Etat de la dette : le profil d'extinction

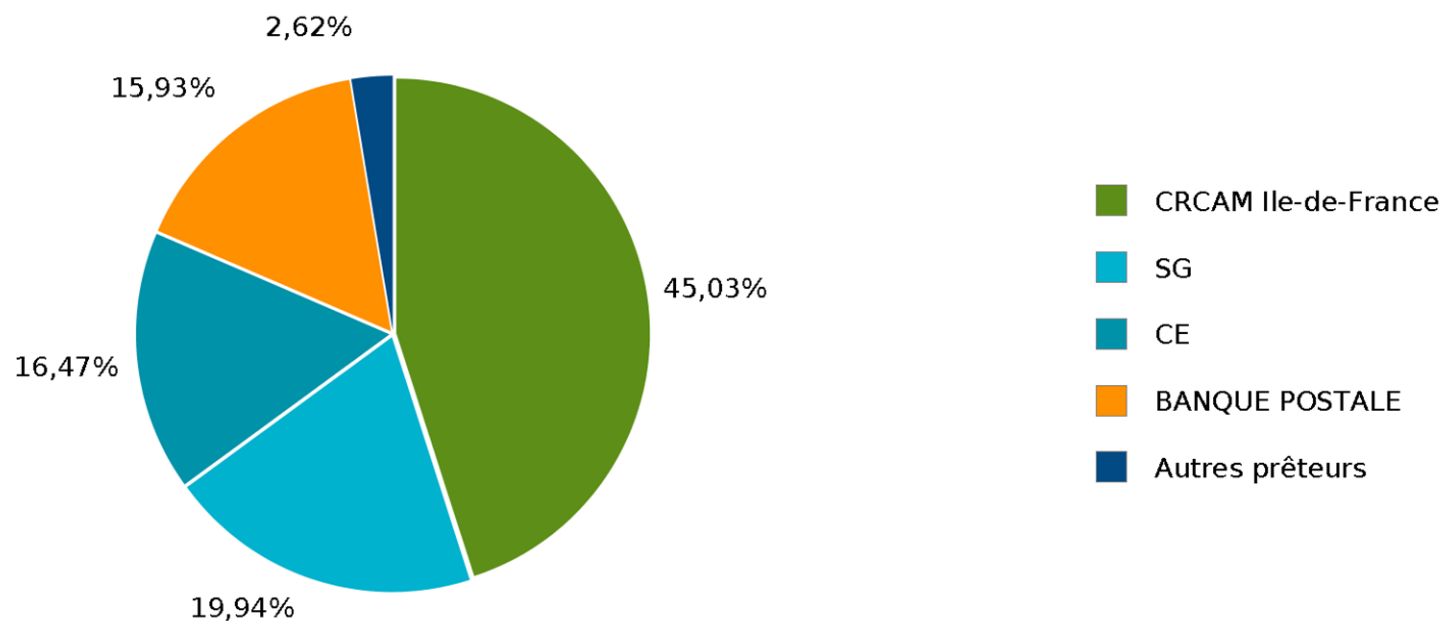
D'ici à 2039, les douze emprunts actuellement en cours seront intégralement remboursés. La durée résiduelle moyenne des emprunts est de 14,13 ans.

Évolution du capital restant dû (en €)



2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.6. Etat de la dette : les prêteurs



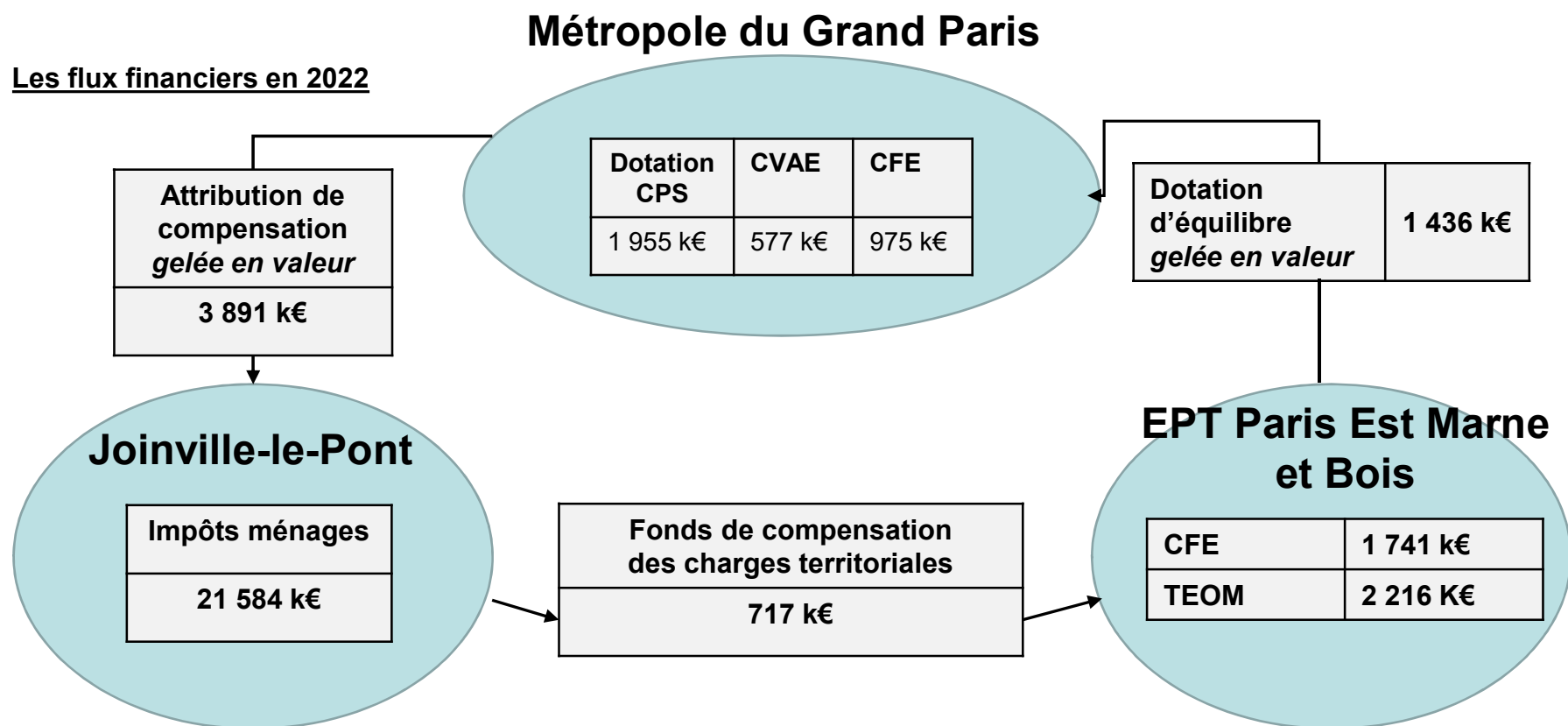
Grâce à une gestion active de sa dette, la ville a su diversifier ses sources de financement et étaler le calendrier de remboursement des échéances.

Tous les emprunts en cours sont sécurisés (Charte Gissler – A1 100%), 86 % de l'encours est à taux fixe. Le taux moyen de l'encours est de 1,5 %. Il a légèrement augmenté par rapport à 2021 compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêts.

2. Retour sur l'exécution du budget 2022

2.7. Les flux financiers intercommunaux

- Les compétences aménagement, action sociale d'intérêt communautaire, la collecte et le traitement des Ordures ménagères, l'assainissement et les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ont été transférées à l'EPT.
- En 2021 la commune a transféré la gestion des voies sur berge et de l'Ile Fanac
- Ces transferts ont entraîné une hausse du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé par la Commune à l'EPT en 2021 et 2022.



3. Fonctionnement, contenir l'inflation

3.1. Une gestion responsable en temps de crise

- La commune doit faire face à un choc inflationniste d'une ampleur exceptionnelle qui pèse lourdement sur ses capacités financières mais aussi de dépenses exogènes (revalorisation du point d'indice, frais financiers). Afin de limiter l'impact, la Ville fait preuve de responsabilité budgétaire tout en sanctuarisant des dépenses (subventions aux associations, dépenses sociales, saison culturelle, etc.). Ainsi la hausse restera contenue à 3,23%*.
- Après une baisse de la fiscalité en 2019, la municipalité a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux de fiscalité foncière pesant sur les ménages et les entreprises Joinvillaises. Cependant, ils subiront la hausse de 7% des valeurs locatives confirmée par la loi de finances pour 2023 adoptée par le Parlement.
- La réforme tarifaire enfin aura un impact négatif sur les recettes de la Ville mais c'est un choix assumé pour une tarification plus simple et plus juste.

** La comparaison se fait entre le budget primitif de 2022 et le budget prévisionnel 2023.*

3. Fonctionnement, contenir l'inflation

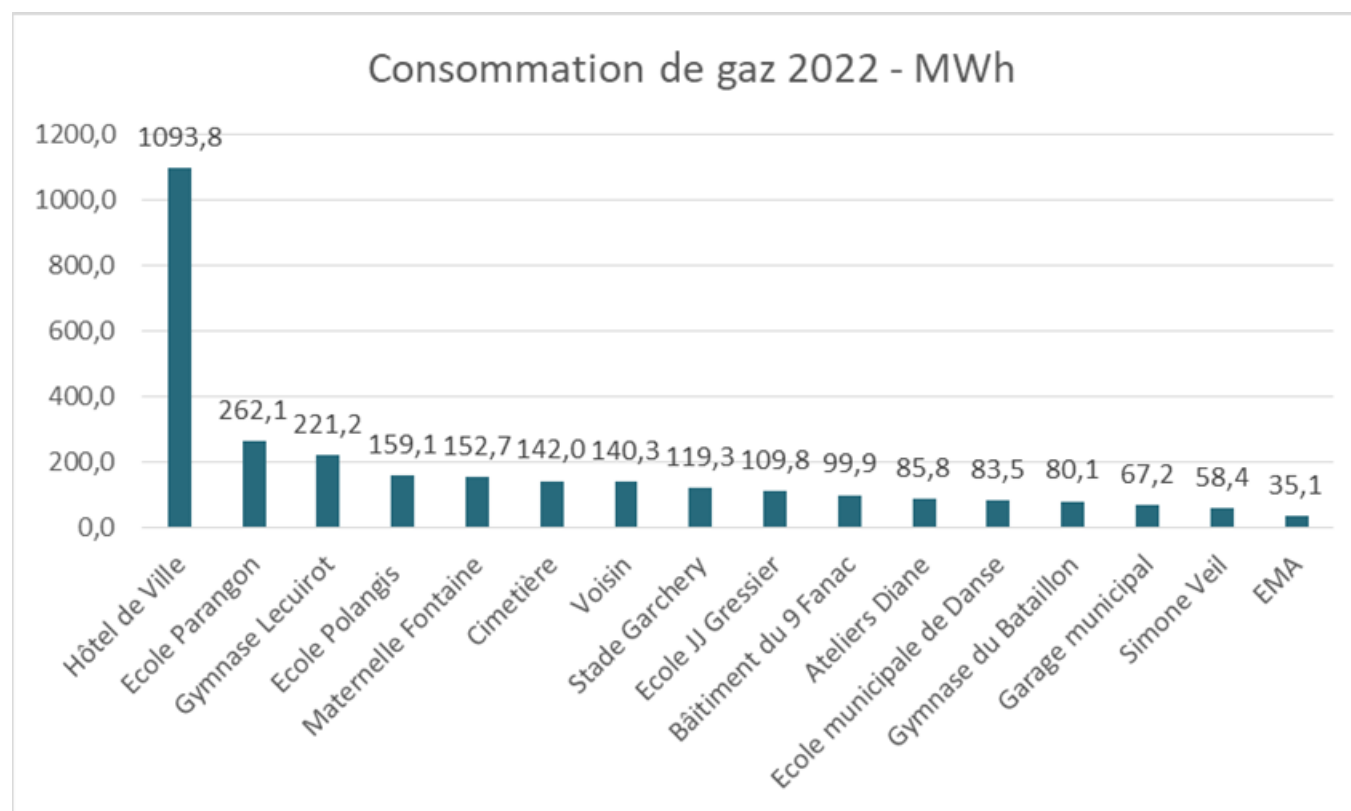
3.2. Le mur inflationniste

Pour construire son budget 2023, la municipalité doit faire face à une augmentation sans précédent de plusieurs de ses postes.

- Une envolée des prix de l'énergie (électricité et gaz) : + 927 850 €

La ville achète son gaz via le SIGEIF. Les besoins 2023 sont couverts par des contrats à long terme à hauteur de 125 euros HT/MWh : c'est quatre fois le prix payé en 2022.

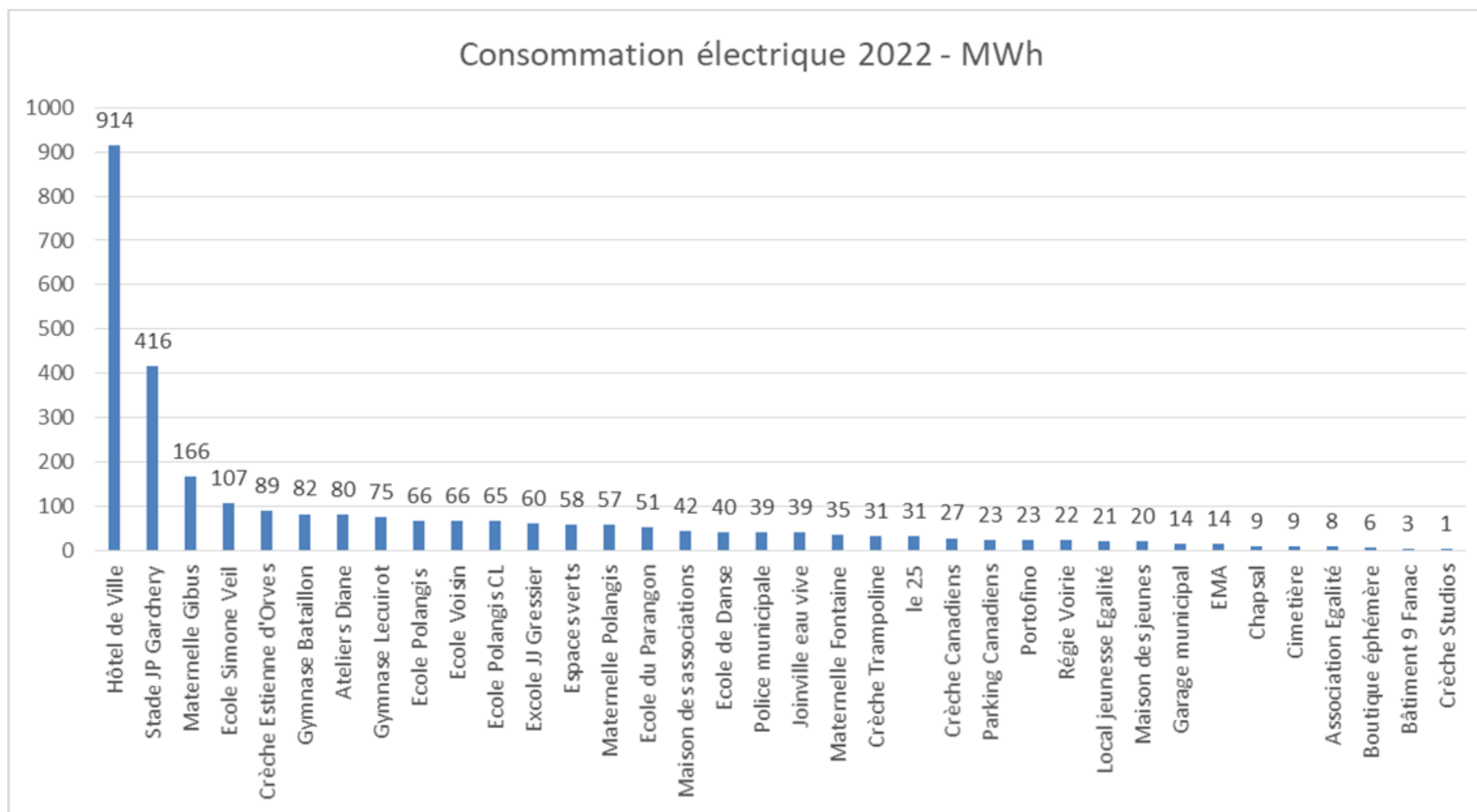
A consommation constante, le budget de la ville passera donc de 165 K€ en 2022 à 660 K€ en 2023.



3. Fonctionnement, contenir l'inflation

3.2. Le mur inflationniste

La ville achète son électricité via le SIPPEREC qui prévoit une augmentation de 81 % en partie atténuée par les aides. Le cout estimé des consommations électriques 2023 est de 932 K€ sur les bâtiments et de 230 K€ sur l'éclairage public.



3. Fonctionnement, contenir l'inflation

3.2. Le mur inflationniste

La Ville s'est engagée depuis longtemps pour plus de sobriété énergétique et continuera en 2023 à agir :

- Dès 2012 la ville a signé un contrat de performance énergétique sur le chauffage de ses bâtiments (16 sites) permettant 16% d'économie d'énergie.
- La ville dispose de 2205 points lumineux essentiellement concentrés sur les 47 km de voirie. 50% est équipée de lampes leds moins consommatrices. En 2023 nous comptons passer à 75%. L'extinction nocturne d'environ 50% de la ville en pleine nuit participe aussi à l'abaissement de nos consommations.
- Nous avons déjà atteint 23% de baisse de consommation des bâtiments de plus de 1000 m2 sur les 40% demandés à l'horizon 2030 (décret tertiaire).
- La construction de bâtiments neufs performants en remplacement de bâtiments anciens énergivores (école S. Veil, Gymnase du Bataillon, etc.).
- En 10 ans, sur la période 2009/2019, la Ville a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 25% essentiellement sur le poste énergie.
- La sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques porte aussi ses fruits.

3. Fonctionnement, contenir l'inflation

3.2. Le mur inflationniste

L'énergie n'est pas le seul poste de dépense concernée par l'inflation :

- Une envolée des denrées alimentaires (+ 12% sur un an) : le marché de restauration scolaire sera sans aucun doute impacté. La Ville a basé son estimation sur une hausse de 6%, notre prestataire ayant annoncé des négociations sans pour autant faire de demande indemnitaire à la date. Pour rappel le montant du marché est de 1 507 450 €/an.
- Une augmentation des carburants : 25 000 €. la « remise carburant » à la pompe a pris fin le 31 décembre 2022. Nous prévoyons donc une hausse de 25 000 euros. La Ville a désormais 17 véhicules électriques dans son parc et continuera à investir dans cette technologie dès qu'elle le pourra.
- Une augmentation des salaires chez nos prestataires entraînant des demandes de négociation à la hausse, des marchés conclus plus onéreux.
- Une augmentation sensible des matières premières (EPI, produits de nettoyage, etc.).

3. Fonctionnement, contenir l'inflation

3.3. Une hausse inévitable des charges

La Ville a réalisé un exercice de responsabilité budgétaire pour limiter au maximum cette augmentation conjoncturelle (et peut être structurelle) de nos dépenses courantes.

- Les charges à caractère général (011) : 9,5 M€

De budget primitif à budget primitif, ce chapitre augmente de 8,89 % (+ 780 K€) uniquement sous l'effet de l'inflation et des révisions de prix.

- Les autres charges courantes (65) : 3,9 M€
 - La Ville soutient ses associations locales en ne baissant pas le montant qui leur alloué : 1 M€
 - Le CCAS oeuvre au plus près des joinvillais dans la précarité (familles, étudiants, personnes âgées isolées, etc.) et continuera à le faire en 2023 avec un budget en forte hausse : 1,1 M€ (+ 24 %)
 - Subvention au budget annexe du Cinéma : 115 K€
 - Fonds de compensation versé à l'EPT : 718 K€

3. Fonctionnement, contenu de l'inflation

3.3. Une hausse inévitable des charges

- Les charges de personnel (012) : 19,2 M€

L'augmentation du point d'indice à l'été 2022 pèse lourdement sur les dépenses de personnel (+ 500 K€).

- Les charges financières (66) : 270 K€

Malgré le désendettement depuis 2020 et la bonne qualité de son encours de dette, les charges financières augmentent avec la remontée des taux.

- Atténuation de produits (014) : 2 M€

Depuis 2021, suite au transfert de la TEOM à l'EPT qui la perçoit désormais directement (- 2,1 M€), la Ville verse pour la péréquation horizontale :

- Prélèvement FPIC au titre de la solidarité entre les collectivités : 482 K€ (montant 2022 pris comme hypothèse 2023).
- Reversement FNGIR (montant constant depuis 2017) : 1,436 M€.

3. Fonctionnement, contenir l'inflation

3.4. Des recettes fiscales en hausse

Cette année encore, les recettes fiscales augmentent. En effet, l'Etat a annoncé une hausse de 7,1 % des valeurs locatives, calculée sur l'inflation.

Ainsi, malgré la décision municipale de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, les contribuables vont recevoir des avis d'imposition en forte hausse.

En €	Taux communal 2022	Bases Notifiées 2022	Produit 2022	Taux communal 2023	Bases estimées 2023	Produit Prévisionnel 2023
Taxe sur le foncier bâti	40,67%	34 737 000	14 127 538	40,67%	37 203 327	15 130 593
Taxe sur le foncier non bâti	36,27%	12 200	4 425	36,27%	13 066	4 739

Les droits de mutation, qui ont atteint un niveau historique en 2022 (2 M€), confirmant l'attractivité de notre commune, devraient baisser significativement en 2023 (- 500 K€) compte tenu de la hausse des taux d'intérêts.

3. Fonctionnement, contenir l'inflation

3.5. Participations familiales : une réforme ambitieuse

- Après un gel des tarifs des services à la population depuis 2015 alors que l'inflation sur la période s'éleva à 12,3%, la municipalité a présenté en fin d'année 2022 un nouveau référentiel social et familial ainsi qu'une nouvelle grille tarifaire pour les prestations de restauration scolaire et de centre de loisirs.
- Les objectifs de cette réforme sont multiples :
 - simplifier les démarches des usagers
 - améliorer l'équité de la tarification et des participations familiales. Ainsi sur la restauration scolaire, prestation la plus consommée :
 - Près de 50 % des familles verront leur facture baisser en moyenne de 23%,
 - Près de 25% verront leur facture être neutre (entre 0 et + 10 euros/mois)
 - 30 % des familles verront leur facture augmenter de plus de 10 euros/mois soit une hausse de moyenne de 14 %
 - 10 % des familles seront au tarif maximum
 - Globalement la nouvelle grille tarifaire se traduira par un allègement de la contribution des familles de près de 4% à coût des prestations constant
- En année pleine la réforme tarifaire amputera la collectivité de 150 000 € de recettes. C'est un choix politique fort fait par la municipalité dans ce contexte financier si contraint.
- La réforme entrera en vigueur au 1^{er} mars 2023.

4. Investissements, poursuivre les efforts

- A l'image de la précédente mandature, la collectivité va mettre en œuvre une politique d'investissement ambitieuse permise par une situation financière maîtrisée.
- Elle poursuit son effort d'investissement pour offrir aux joinvillais, aux associations, aux commerçants et aux entreprises les équipements et les services nécessaires à leur quotidien et à leur fonctionnement.
- Une enveloppe significative sera consacrée à la réalisation d'investissement répondant aux préoccupations environnementales : réalisation de la cours oasis E. Voisin, végétalisation du cimetière, poursuite des peintures « cool roof » dans 2 nouvelles écoles, +25% de leds sur l'éclairage public, etc.
- Une enveloppe de 15,6 millions d'euros est dédiée aux travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, à l'achat d'équipements, mobilier et matériel, notamment pour les écoles.
- L'effort d'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la collectivité sans recourir à l'emprunt, notamment les recettes liées aux cessions de terrains.

4. Investissements, poursuivre les efforts

4.1. Le PPI 2021/2026

En 2023, l'analyse des capacités financières de la Ville confirme qu'elle dispose d'une capacité d'investissement élevée pour les prochaines années :

Dépenses investissement	2015-2020	2021-2026
Total	75 178 618 €	67 000 000 €
Moyenne/an	12 529 770 €	11 166 666 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent au BP 2023 à 15,6 M €, soit une dépense de 782 € par habitant (contre une moyenne de 324 € pour les communes de même strate démographique).

Nous devons toutefois être prudents si la situation inflationniste et les couts élevés de l'énergie s'installaient sur le moyen terme.

4. Investissements, poursuivre les efforts

4.1. Le PPI 2021/2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissement décline les engagements de la majorité municipale :

Opérations	Etat d'avancement
Extension de l'école élémentaire JJ Gressier	Les études se poursuivent en 2023 avec notamment la désignation du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la procédure de concours en cours.
Extension de l'école élémentaire Parangon	
Réalisation d'un centre technique municipal Création d'un nouvel espace sportif (gymnase)	Les études se poursuivent en 2023 pour finaliser la programmation et lancer le concours de maîtrise d'oeuvre.
Réhabiliter l'église St Charles de Boromé	Les études sont terminées et les travaux seront réalisés en 2023.
Rénovation des vestiaires, tribunes et bâtiments du stade JP Garchery	Cette opération est en attente d'échanges avec la Ville de Paris sur la maîtrise d'ouvrage.
Equiper 100% des écoles élémentaires en VPI	Atteint.
Végétalisation du cimetière.	Les travaux seront réalisés en 2023.
Construction d'un nouveau poste de la Police municipale	Le programme est finalisé. Les travaux auront lieu en 2025/2026.
Déployer le réseau de vidéo protection	528 K€ réalisés en 2022, 950 K€ prévus en 2023.
Poursuivre la rénovation des espaces publics	Une enveloppe totale de 14,1 M€ est prévue entre 2022 et 2026 dont 3,1 M€ au BP 2023

4. Investissements, poursuivre les efforts

4.2. Les investissements en 2023

Investissements prévisionnels - BP 2023 - Total de 15 568 754 euros

Bâtiments publics	4 054 298 €
Etudes et travaux de rénovation de l'Eglise Saint Charles	759 700 €
Travaux dans les écoles et mobilier	737 370 €
Autres travaux	385 157 €
Travaux Hôtel de Ville (parking, électricité, locaux)	360 219 €
Travaux d'accessibilité dans les écoles	359 573 €
Etudes et travaux avant extension de l'école élémentaire Jean-Jacques Gressier	349 946 €
Etudes et travaux avant extension de l'école élémentaire Parangon	325 040 €
Etudes et travaux avant construction du nouveau gymnase	204 100 €
Etudes et travaux avant construction du Centre technique municipal	188 251 €
Travaux école Simone Veil	100 000 €
Réhabilitation locaux Joinville Eau Vive	100 000 €
Travaux Gymnase Lecuirot	86 128 €
Travaux d'accessibilité dans les autres bâtiments	69 184 €
Autres études	29 630 €

Equipements publics	1 104 407 €
Matériel informatique, téléphoniques et logiciels	403 940 €
Equipement et mobilier des services municipaux	378 016 €
Matériel roulant (voitures, utilitaires, vélos...)	322 450 €

Voiries et espaces publics	7 929 400 €
Travaux de voirie et espaces verts	3 655 220 €
Travaux d'éclairage public	1 139 686 €
Extension vidéoprotection	955 610 €
Cimetière paysager et autres travaux au cimetière	730 678 €
Jardin Jacques Chirac (solde)	419 044 €
Etudes avant travaux de voirie	379 162 €
Rénovation passerelle La Belle Equipe	300 000 €
Cour Oasis école Voisin	250 000 €
Budget participatif	100 000 €

Autres dépenses d'équipement	2 480 650 €
Reversement du boni de liquidation de l'OPH (solde)	2 200 753 €
Subvention pour les travaux Résidence Canadiens	90 000 €
Subvention investissement aux Sapeurs Pompiers	69 562 €
Subventions vélos à assistance électrique	50 000 €
Subvention 10 lits EPHAD Créteil ABC	31 000 €
Subventions alarmes	20 000 €
Subvention au cinéma (projecteur)	19 335 €

Montants exprimés en euros, y compris reports de 2022

4. Investissements, poursuivre les efforts

4.3. Les autorisations de programme

3 AP en cours d'exécution :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE								
CREDIT DE PAIEMENTS								TOTAL révisé en 2023
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 prévisionnel	
66 256	232 977	201 728	61 941	45 532	169 339	90 543	515 288	1 383 603

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
528 394	947 133	281 858	1 757 385

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
154 769	3 129 333	5 922 250	3 512 250	1 445 123	14 163 725

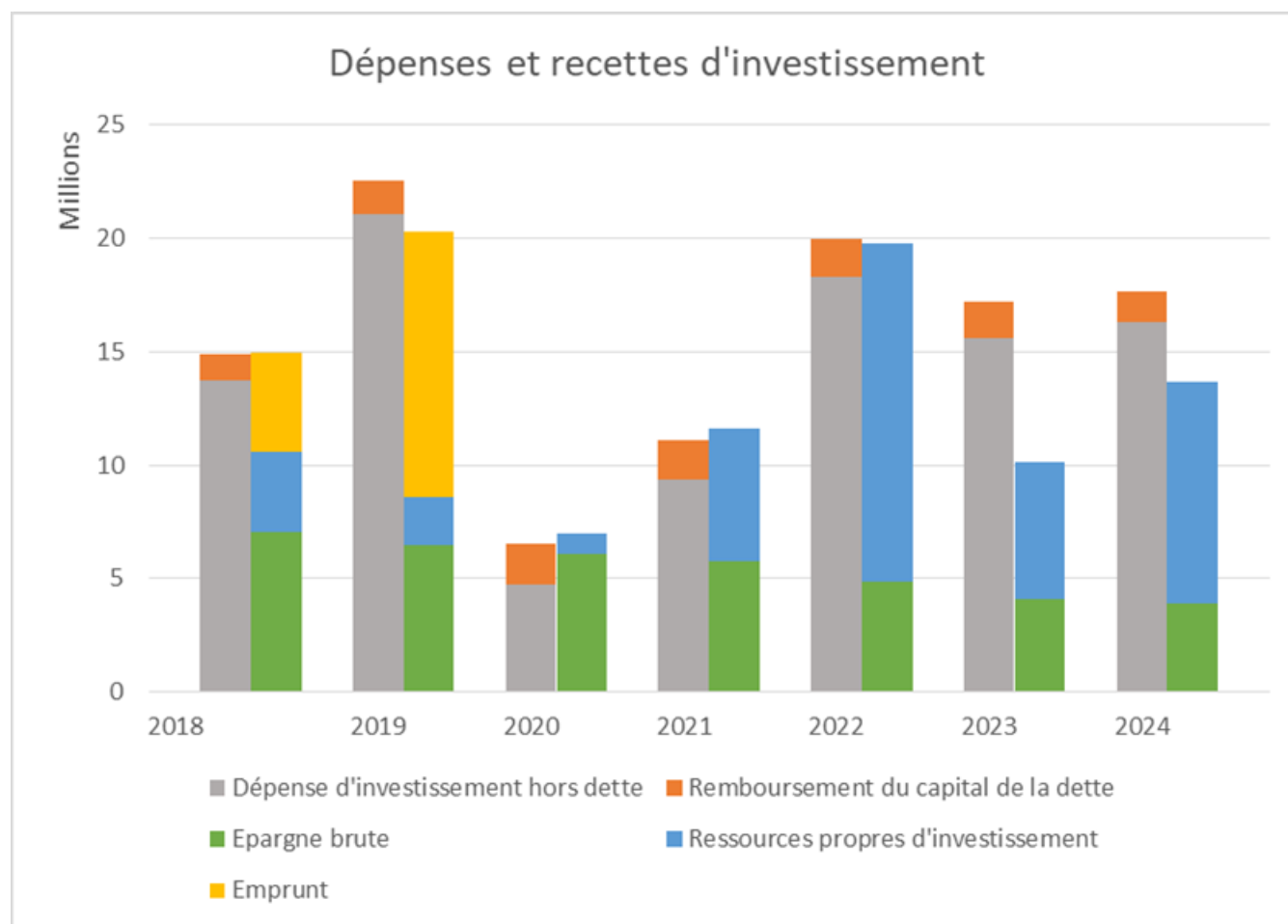
1 nouvelle AP proposée en 2023 :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DES VEHICULES								
CREDIT DE PAIEMENTS								TOTAL
2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	
211 000	462 500	462 500	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	2 236 000

4. Investissements, poursuivre les efforts

4.4. Des ressources propres importantes

La Ville porte une politique de gestion active de son patrimoine : cessions de terrain qui n'ont plus d'utilité pour le service public et qui financent ainsi la construction de nouveau équipements ou l'acquisition de foncier.



En 2023/2024 la Ville pourra compter sur des cessions évitant ainsi d'avoir recours à l'emprunt :

- Dépôt Lurot
- Rue nouvelle
- Rue du Port
- Ancienne école du centre
- Résidence Jaures
- Horloge
- Etc.

4. Investissements, poursuivre les efforts

4.5. Rechercher des subventions

Afin de réduire pour le budget de la Ville le coût de nos investissements, nous recherchons activement les subventions qui sont à notre portée. Nous avons ainsi obtenu des financements conséquents :

- pour la construction du préfabriqué à l'école La Fontaine, de la part de l'Etat : 318 000 €
- pour la réalisation du cimetière paysager, de la part de l'Etat : 180 000 €
- pour le jardin Jacques Chirac, de la part de la région Ile-de-France : 160 000 €
- pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public, de la part du SIPPAREC : 45 000 €
- pour la passerelle la belle équipe de la part de l'Etat : 86 000 €

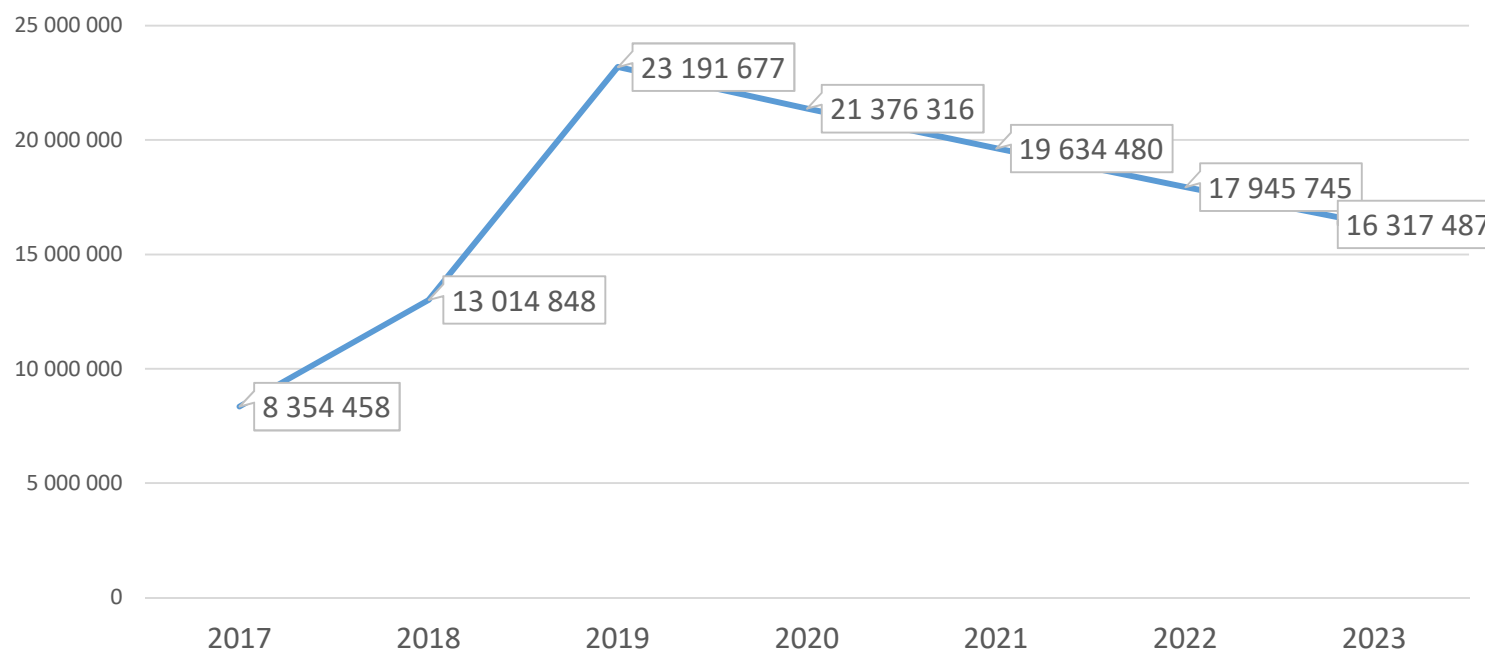
Nous sommes par ailleurs dans l'attente de l'instruction de dossiers de demande au Département (plan 50 000 arbres), à la Région (Cour oasis), de l'Etat (DSIL).

4. Investissements, poursuivre les efforts

4.5. Maîtriser la dette

Grâce à l'épargne brute dégagée, les recettes liées aux cessions et les subventions, la Ville n'aura pas recours à l'emprunt en 2023. Elle poursuit temporairement son désendettement permettant ainsi d'éviter la situation actuelle délicate du crédit. D'ici 2026, la ville devrait avoir un recours plus important à l'emprunt pour le financement de ses investissements.

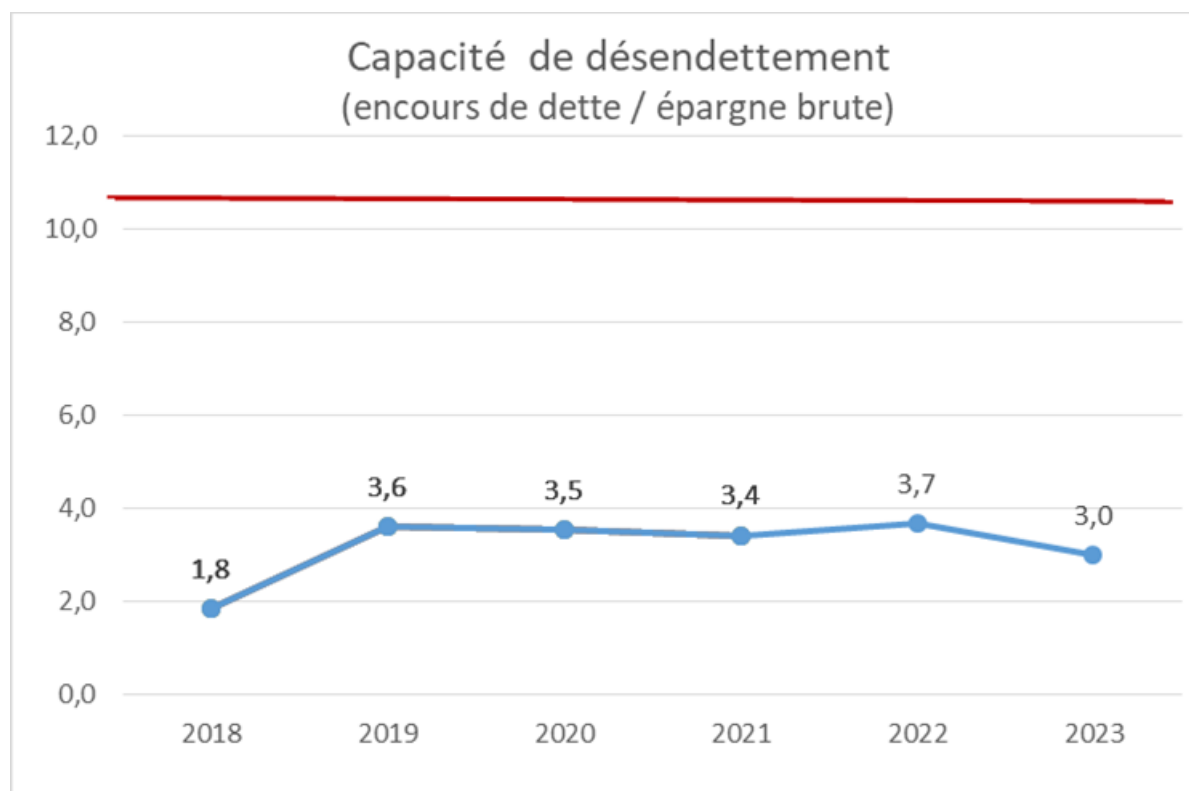
La poursuite du désendettement en 2023 (en €)



4. Investissements, poursuivre les efforts

4.6. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement reste à un niveau très satisfaisant *. Avec une capacité de désendettement de 3 années en 2023, la Ville respecte largement la règle d'or fixée à 11 ans.



* = encours de dette / épargne brute

5. Les ressources humaines

5.1. Les grandes orientations 2023

- Depuis plusieurs années, la Ville a pour ambition de mettre en place une politique de Ressources Humaines centrée sur l'**accompagnement des agents** tout au long leur vie professionnelle aussi bien individuelle que collective, avec pour enjeu principal, l'**attractivité de la Ville** en tant que recruteur et employeur.
- Dans la continuité des actions initiées en 2022, l'année 2023 a pour objectif :
 - De dresser un bilan de la mise en œuvre du **RIFSEEP** et redéfinir les critères d'attribution du CIA.
 - De poursuivre le déploiement du **télétravail**, d'accompagner les encadrants et les agents et d'en faire le bilan, du point de vue des télétravailleurs mais aussi des non télétravailleurs.
 - Le renouvellement du dialogue social à travers la mise en place du nouveau Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Parallèlement à cela, les actions déjà en cours se poursuivront :
 - Déprécarisation de l'emploi.
 - Formation des agents.
 - Maintien en emploi et qualité de vie au travail.
 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
 - Action sociale et protection sociale complémentaire.

5. Les ressources humaines

5.2. La déprécarisation de l'emploi

- Cette action, qui a un effet durable sur les dépenses de personnel, est mise en œuvre aussi bien au niveau :
 - des agents contractuels, présents dans tous les services, qui souhaiteront être titularisés ou accompagnés à la **titularisation**,
 - que des agents vacataires, c'est-à-dire rémunérés sur pointage, principalement employés dans les centres de loisirs, qui, au regard de l'évolution de leur quotité de travail effectif pourront être recrutés en CDD.
- Le **plan de CDIation** se poursuivra au bénéfice des agents de toutes catégories qui remplissent les conditions, comme le prévoit la loi de Transformation de la fonction publique.
- Entre septembre 2019 et janvier 2022, 93 agents ont été mis en stage ou ont vu leur emploi pérennisé, c'est-à-dire créé au tableau des effectifs comme emploi permanent et 2 agents ont vu leur CDD transformé en CDI.
- Au cours de l'année 2022, 6 agents supplémentaires ont bénéficié d'une transformation de leur CDD en CDI, soit un total de 8 agents en CDI, tandis que 2 agents ont été nommés stagiaires.

5. Les ressources humaines

5.3. La formation, un levier de transformation

- Le droit à la formation à Joinville-le-Pont est une réalité pour tous les agents, quel que soit leur statut (fonctionnaire, contractuel, vacataire) et leur catégorie (A, B ou C).
- Après une nouvelle année 2022 marquée par un désengagement important du CNFPT, l'année 2023, dans la continuité de ce qui est fait depuis plusieurs années, mettra l'accent sur :
 - La prévention des **risques professionnels** (SST, habilitation électrique, etc...) ;
 - Les **évolutions** de service (logiciels métiers, accompagnement au changement, etc...) ;
 - Le développement des compétences techniques des agents (**télétravail, bureautique/numérique**, évolutions réglementaires, etc...) ;
 - L'évolution de carrière des agents (**formations d'intégration**, préparation aux concours et examens professionnels, BPJEPS, etc...).
- Par ailleurs, il est prévu de renforcer l'accompagnement des agents et encadrants dans leur intégration au sein de la ville (ateliers de présentation des outils et procédures internes, formation aux fondamentaux de la gestion publique pour les agents contractuels) ainsi que les compétences managériales des différents niveaux hiérarchiques.
- A noter : Dans l'attente de l'élaboration d'un plan pluriannuel de formation à négocier avec le CNFPT, le recours à des organismes payants demeure et justifie le montant d'une enveloppe budgétaire dédiée à hauteur de 100.000 €.

5. Les ressources humaines

5.4. La prévention, un enjeu clé

- Poursuite des actions menées autour du maintien en emploi avec :
 - Le binôme **médecin de prévention / infirmière du travail** mis à disposition par le CIG de la Petite couronne.
 - Le recours possible à un psychologue du travail à disposition 1 fois par mois, en fonction des besoins, en free lance.
 - La participation financière de la ville à des séances d'ostéopathie pour des agents exposés à des contraintes physiques, après orientation par le service prévention.
 - La pérennisation des entretiens de reprise en présence du responsable hiérarchique.
 - Le retour d'expérience d'un reclassement pour raisons médicales réussi, illustrant les conditions du succès, les points de vigilance et les ajustements nécessaires.
- Mise à jour du document unique en collaboration avec un apprenti en licence, accueilli pour 3 ans, depuis septembre 2022.
- Renouvellement du marché des produits d'entretien utilisés par les ATSEM, les agents d'entretien, les auxiliaires de puériculture et les gardiens de gymnase dans une logique de mieux-disant écologique et de réduction des produits toxiques.
- Mise en œuvre de la procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et des agissements sexistes.
- Poursuite du contrat d'**assurance statutaire** (permettant de maintenir la rémunération des agents en accidents du travail ou en maladie professionnelle).

5. Les ressources humaines

5.5. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences

- La **professionnalisation** de la fonction Recrutement se poursuivra grâce au recrutement d'un responsable emploi, compétences et accompagnement des parcours :
 - Formations et ateliers thématiques destinés aux encadrants,
 - Travail sur les fiches de poste et les offres d'emploi,
 - Partenariats avec les acteurs de l'emploi (CFA, direction de l'emploi du CIG, Pôle emploi, missions locales, APEC Pôle emploi, missions locales, cabinets spécialisés...),
 - Elargissement des supports de diffusion de nos offres,
 - Acquisition éventuelle d'un logiciel dédié à la gestion des candidatures reçues.
- Le recours aux **emplois aidés** et aux contrats d'**apprentissage** comme phases amont d'un recrutement réussi sera accru, avec pour objectif de permettre l'accueil de 10 apprentis au total en 2023 : les métiers des services techniques, de la petite enfance et de l'animation, secteurs en tension, seront priorités.

5. Les ressources humaines

5.5. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences

- L'**accueil** et l'**intégration** des agents feront l'objet d'une attention particulière : poursuite du Parcours « services ressources » pour les nouveaux encadrants, mise en place de sessions d'accueil des nouveaux arrivants, mentorat, etc...
- Les conditions du **recrutement** et d'**évolution de carrière des agents contractuels** seront également revues.
- Des ateliers thématiques « carrière RH » seront mis en place afin de diffuser la culture RH auprès des encadrants et permettre aux agents de se positionner en tant qu'« acteurs » de leur parcours professionnel
- Une enveloppe financière de 100.000 € permettra de répondre aux demandes ou de proposer une rupture conventionnelle dans les conditions fixées par la loi de transformation de la fonction publique

5. Les ressources humaines

5.6. Renforcement des prestations d'action sociales versées

- Renouvellement de l'adhésion au **CNAS** (90.100,01 € en 2022)
- Mise en place d'une prestation complémentaire à celle du CNAS en faveur des enfants en situation de handicap.
- Augmentation significative de la participation à la **protection sociale complémentaire** des agents (10 045 € en 2022).
- Elargissement du forfait mobilités durable

5. Les ressources humaines

5.7. Un budget en hausse

Le BP 2023 s'établit à 19 392 274,63 €, soit une augmentation de 754 912,08 € (+4,05 %) par rapport au BP 2022 ou encore de 609 470,94 € (+ 3,24 %) par rapport au CA 2022.

- **Impacts des mesures gouvernementales sur le budget communal 2023 :**
 - Revalorisation du point d'indice de +3,5 % du 1er juillet 2022 : + 520 316 €
 - Revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique : + 9 060 €. C'est la conséquence indirecte de l'augmentation du SMIC pour les agents de la fonction publique.
 - Impacts en 2023 des 2 augmentations du SMIC prises en 2022 : +7 652,52 €
 - Revalorisation de la catégorie B : + 6 111 €
 - Augmentation de la cotisation au CNFPT affectée au financement des frais de formation des apprentis : + 7 073,28 €
 - Extension du complément de traitement indiciaire aux travailleurs sociaux suite au Segur de la santé : + 14 662,24 €

5. Les ressources humaines

5.7. Un budget en hausse

- **Les mesures communales 2023 :**

- Création d'un Complément Indiciaire Annuel (prime annuelle prévue lors de l'adoption du nouveau système indemnitaire des agents communaux appelé Rifseep) versé aux agents communaux pour un total de 92 448 €.
- La municipalité fait le choix de remplacer l'ensemble des départs (y compris à la retraite).
- 9 postes sont créés pour renforcer les services communaux en plus du recrutement de 5 stagiaires et de 6 saisonniers pour un coût total de 201 735,85 €

A l'image de nombreuses entreprises ou autres administrations publiques, la commune fait face à de nombreux mouvements personnels. Dans une démarche très volontariste, la commune tente de répondre à cette situation par le renforcement de son attractivité et de son image employeur en améliorant les différents leviers de sa politique RH comme les diapositives précédentes peuvent l'illustrer : amélioration de l'action sociale versée aux agents, amélioration des conditions de travail, une politique de formation ambitieuse, création d'un CIA,...

Ce phénomène se traduit toutefois budgétairement par des vacances de poste qui atténuent la hausse globale des charges de personnel.

5. Les ressources humaines

5.8. La structure de la masse salariale et des effectifs

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Rémunération titulaires	6 219 950,24	6 310 552,19	6 811 480,02	7 036 564,89	7 177 148,56	7 408 911,77
Rémunération contractuels	2 247 288,23	2 353 960,61	2 068 957,63	1 936 878,73	2 241 159,48	2 307 280,60
Régime indemnitaire	2 580 604,27	2 605 905,00	2 750 715,65	2 696 997,76	3 254 637,68	3 481 355,52
Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	37 298,46	0,00
NBI, supplément familial, indemnité de résidence	349 891,33	357 728,21	374 505,79	439 728,24	453 415,97	467 424,89
Allocations chômage	141 234,38	149 887,22	212 169,99	210 576,20	205 293,86	243 358,08
Rémunération personnels extérieurs	59 388,86	66 812,26	55 095,55	60 069,30	63 773,73	50 184,84
Rémunération des emplois aidés	22 966,47	19 852,26	4 322,96	20 052,58	59 884,87	45 978,43
Rémunération des apprentis	0	0	0	2 484,30	19 198,46	33 360,10
Action sociale	92 054,99	93 150,98	99 900,54	102 199,04	103 158,83	115 775,38
Médecine du travail	21 427,82	17 230,99	5 665,75	6 992,30	52 295,80	52 100,00
Charges patronales	4 383 457,67	4 525 799,82	4 657 615,14	4 767 307,75	5 115 537,99	5 186 545,02
TOTAL 012	16 118 264,26	16 500 879,54	17 040 429,02	17 279 851,09	18 782 803,69	19 392 274,63

Au BP 2023 les charges de personnel représentent 55,57 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants est à 59,83 % (données issues des comptes individuelles des communes).

5. Les ressources humaines

5.8. La structure de la masse salariale et des effectifs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires	286,4	286,5	288,5	311,4	321,3	314,27
Contractuels	98,9	107,2	109,1	91,2	86,3	98,94
Assistantes maternelles	8,2	8	8	8	7,5	5,92
Vacataires	0	0,3	0,3	0,2	0,6	1,03
Autres	13,3	4,1	3,6	2,3	3,1	5,59
Total	406,7	406,1	409,5	413,1	418,9	425,73

En ETP (équivalent temps plein) moyen sur l'année

6. Les budgets annexes

6.1. Le budget annexe du port de plaisance

Le Port de plaisance étant considéré comme un service à caractère industriel et commercial (SPIC), il ne peut pas être subventionné par le budget principal de la commune.

- En 2023, le budget sera d'environ 439 000 €, dont :
 - 86 000 € de frais de fonctionnement (fluides, réparations etc.)
 - 128 000 € de frais de personnel
 - 93 000 € de dépenses d'amortissement
 - 39 000 € de travaux et études avant travaux
 - 26 000 € de remboursement d'emprunt
 - 37 000 € pour l'achat de 2 bateaux électriques
- Pour poursuivre la régularisation de l'actif engagée depuis 2020, un montant neutre budgétairement sera également inscrit (1 045 000 €).
- Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2012. Au 31/12/2022, l'encours s'élève à 115 733 € pour deux emprunts d'une durée résiduelle de 4,25 et 3,25 ans.

6. Les budgets annexes

6.1. Le budget annexe du cinéma

Le cinéma étant considéré comme un service à caractère administratif (SPA), il peut être subventionné par le budget principal de la commune.

- En 2022, le cinéma a repris une activité quasiment normale, après deux années difficiles. Néanmoins, la fréquentation reste inférieure à celle de 2019.
Les recettes ont doublé par rapport aux années précédentes, comme les dépenses liées aux locations de films. Les frais fixes, notamment les dépenses de personnel, sont également en augmentation.
- En 2023, le budget sera de 254 000 €. Il a été construit sur l'hypothèse d'une fréquentation équivalente à 2022, avec des recettes des usagers estimées à 40 000 €.

En dépenses, sont prévus notamment :

- les frais de personnel : 108 000 €
- les frais de fonctionnement : 45 000 €
- l'achat d'un nouveau projecteur : 90 000 €

Au total, la Ville prévoit de verser une subvention de 115 000 € en fonctionnement et une subvention de 20 000 € en investissement.